



Berne,

Destinataires:

Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

**Révision du code des obligations (droit de la société anonyme);
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 28 novembre 2014, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faîtières de l'économie, qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur la révision du code des obligations (droit de la société anonyme).

La consultation se déroulera jusqu'au **dimanche, 15 mars 2015, à 24h00**.

L'avant-projet de révision du code des obligations aborde pour l'essentiel les quatre domaines suivants:

- L'article 95, alinéa 3, de la constitution fédérale est concrétisé (initiative populaire "contre les rémunérations abusives") et les dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse sont transposées dans les lois fédérales. D'autres sujets correspondants sont traités dans ce contexte : les devoirs de diligence du conseil d'administration et de la direction en matière de politique des rémunérations sont précisés, les votes prospectifs sur les rémunérations variables interdits, des lignes directrices pour les primes d'embauche et les indemnités liées à la prohibition de concurrence sont fixées et les obstacles à une action en restitution réduits.
- De nombreux aspects de la révision du droit de la société anonyme de 2007, renvoyée par le Parlement au Conseil fédéral, sont intégrés dans l'avant-projet, en partie sous une forme remaniée; ainsi, notamment, la libéralisation des dispositions sur la fondation et le capital, l'amélioration du gouvernement d'entreprise et l'utilisation de moyens électroniques lors de l'assemblée générale.
- Le droit de la société anonyme est mieux adapté au nouveau droit comptable, s'agissant notamment des actions propres et de l'utilisation de devises étrangères dans le capital-actions.
- L'avant-projet reprend ensuite d'autres sujets dont l'importance ressort d'interventions parlementaires et de discussions politiques ou publiques. Un objectif



est défini pour la représentation des deux sexes dans le conseil d'administration et la direction des sociétés cotées en bourse d'envergure. Les dispositions du droit de la société anonyme en matière d'assainissement sont modernisées. Une solution à la problématique du volume élevé d'actions non enregistrées est proposée. La transparence est réglementée pour les entreprises économiquement importantes engagées dans l'extraction de matières premières et des mesures de procédure civile sont prévues pour faciliter les actions judiciaires introduites en vertu du droit de la société anonyme.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous saurions gré d'adresser votre prise de position à l'adresse suivante: **Office fédéral de la justice, Office fédéral du registre du commerce, Bundesrain 20, 3003 Berne**. Vous nous faciliteriez l'évaluation en recourant uniquement à la voie électronique pour nous répondre : ehra@bj.admin.ch, mot-clé : révision du code des obligations (droit de la société anonyme).

A l'échéance du délai de consultation, les prises de position reçues seront publiées sur internet, dans leur version originale. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés, nous nous efforçons de publier des documents dans une forme accessible. Pour ce motif également, nous vous prions de déposer si possible votre prise de position par la voie électronique (document en format Word de préférence).

Vous remerciant d'ores et déjà vivement de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale